

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMBÉRY, le 5 février 2026

COLLÈGES

Reconstruction collège de La Ravoire : rappel des compétences et de l'état d'avancement.

Ces derniers jours, à la faveur de la campagne électorale, différentes informations sont diffusées concernant le projet de reconstruction du collège de la Ravoire. Le Département souhaite ainsi clarifier certains points de manière très factuelle.

Pour mémoire, la localisation, l'entretien et la construction des collèges relèvent de la compétence exclusive du Département, conformément au Code de l'éducation. À ce titre, le projet de reconstruction du collège de La Ravoire fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un travail technique approfondi, conduit par les services départementaux, en lien avec les partenaires institutionnels concernés, dont la Commune. Ce travail partenarial prend en compte de manière objective de nombreux paramètres : communes accueillies, effectifs scolaires, pédagogie, desserte, possibilités foncières, qualité environnementale, contraintes financières, équipements sportifs...

Il a conduit au choix du site des Massettes à La Ravoire (entre Médipôle et le lycée du Granier), et donc à écarter de manière définitive la restructuration lourde du collège existant ainsi qu'une possible reconstruction sur le site de l'ancien terrain de rugby.

Après la phase d'études, le Département a lancé le concours d'architectes et a engagé des dépenses significatives afin de pouvoir construire un nouveau collège aux Massettes pour la rentrée 2030 : programmation, topographie, géotechnique, études de circulation et d'aménagement... Ce sont donc près de 450.000 € d'argent public qui auraient été dépensés en pure perte et dont la commune serait redevable au Département si le projet engagé devait être abandonné au profit d'un projet sur un autre site que ceux déjà étudiés. Cela représenterait aussi plusieurs années de décalage car de nouvelles études seraient nécessaires.

C'est pourquoi le Département tenait à expliquer ce choix aux habitants du canton de La Ravoire afin que les légitimes débats électoraux ne créent pas d'incompréhensions chez eux et les familles concernées.